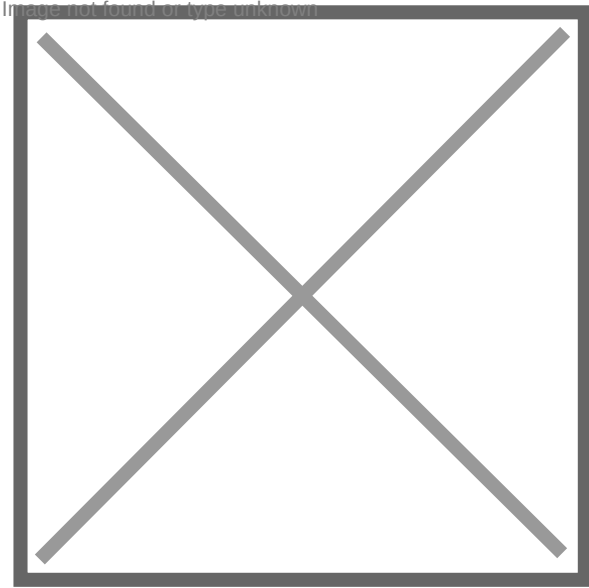




Legataire universelle et maison achte en communautaire

Par ray 2014, le 25/02/2018 à 16:34

mon mari ayant une fille d'un premier mariage il m'a designee legataire universelle nous avons également un contrat limite aux biens acquis en communautaire qu'advient-il de notre maison en cas de decès de mon mari

Par morobar, le 25/02/2018 à 16:39

Bonjour à vous aussi, [citation] nous avons également un contrat limite aux biens acquis en communauté [citation] Communauté réduite aux acquêts signifie mariage SANS CONTRAT et non pas avec un contrat. Vous êtes propriétaire de 50% de votre maison et héritière sur les 50% restant à hauteur des 2/3, la fille sera héritière de la quotité indisponible c'est à dire le 1/3 de la masse.

Par ray 2014, le 27/02/2018 à 14:40

[illegible]

Par **Visiteur**, le 27/02/2018 à 15:59

BjrrnLa loi protège les enfants.rnEn l'absence de descendants, le légataire universel recevra la totalité des biens du défunt. Néanmoins, en présence d'héritiers réservataires le legs universel ne portera pas sur l'ensemble de la succession, mais sur la quotité disponible, car il y a une héritière réservataire (50%).